

MY ACQPA

Conditions Générales d'Utilisation

Champ d'application

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) s'appliquent à l'ensemble des utilisateurs de la plateforme My ACQPA, quelle que soit leur catégorie : Opérateurs, Entreprises Utilisatrices, Inspecteurs ou Représentants de l'Employeur. Des dispositions spécifiques à chaque profil sont précisées dans les sections dédiées.

Article 1 — Définitions

Dans le cadre des présentes CGU, les termes suivants ont la signification qui leur est attribuée ci-après :

Terme	Définition
ACQPA	Association pour la Certification et la Qualification en Peinture Anticorrosion, association loi 1901, organisme certificateur et éditeur de la Plateforme.
Plateforme My ACQPA	Interface en ligne d'échange de données et de gestion de services, accessible depuis les espaces dédiés aux Opérateurs et aux Inspecteurs, hébergée par un prestataire tiers mandaté par l'ACQPA.
Opérateur	Peintre industriel certifié ou candidat à la certification ACQPA opérateurs de niveau 1,2 ou 3 dans le domaine de la protection anticorrosion par peinture.
Inspecteur	Inspecteur certifié ou candidat à la certification ACQPA FROSIO dans le domaine de la protection anticorrosion par peinture.
Entreprise Utilisatrice	Toute entreprise employant des Opérateurs, accédant à la plateforme pour le suivi et la gestion des certifications de ses salariés.
Représentant de l'Employeur	Personne physique mandatée par l'Employeur pour valider, par sa signature, les déclarations des Inspecteurs et niveau 3 opérateurs.
Demandeur	De façon générique, toute personne physique ou morale souhaitant déposer une demande de certification pour son compte ou le compte d'un salarié avec son accord.
Utilisateur	De façon générique, toute personne physique ou morale disposant d'un compte actif sur la Plateforme, quel que soit son profil.
Compte	Espace personnel et sécurisé créé lors de l'inscription, permettant l'accès aux fonctionnalités de la Plateforme selon le profil.
Demande de certification	Toute demande de certification initiale, de renouvellement ou de transformation de niveau déposée via la Plateforme par un Opérateur, un Inspecteur, ou une Entreprise Utilisatrice agissant pour le compte et au nom de ses salariés.
Règlement Particulier	Ensemble des conditions et modalités de certifications.
CGU	Les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Article 2 — Objet

Les présentes CGU ont pour objet de définir les conditions et modalités d'accès et d'utilisation de la Plateforme My ACQPA, développée et exploitée par l'ACQPA.

La Plateforme My ACQPA est un outil numérique dédié à la gestion des certifications de personnes ACQPA et ACQPA-FROSIO dans le secteur de la protection anticorrosion par peinture. Elle permet notamment :

- Le dépôt et le suivi des demandes de certification initiale, de renouvellement et de transformation de niveau (si applicable) ;
- L'inscription aux examens de certifications Opérateurs et Inspecteurs ;
- La consultation du statut des certifications en cours ;
- La gestion des données personnelles et professionnelles liées à la certification ;
Pour l'Entreprise Utilisatrice, la gestion et le suivi du portefeuille de certifications de ses opérateurs salariés ;
- Pour le Représentant de l'Employeur, la visualisation du dossier du demandeur, la possibilité de demander des rectifications au déclarant, et la signature permettant de valider ces déclarations.

L'utilisation de la Plateforme implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGU. Toute utilisation contraire aux présentes est interdite.

Article 3 — Accès à la Plateforme

3.1 Conditions générales d'accès

L'accès à la Plateforme est réservé aux personnes physiques ou morales répondant aux critères suivants :

- Pour les Opérateurs : être en cours de processus de certification ACQPA ou titulaire d'une certification valide selon le Règlement Particulier OP RP-01, OP-RP02 et RP de certification Béton ;
- Pour les Inspecteurs : être en cours de processus de certification inspecteur ACQPA FROSIO ou titulaire d'une certification valide selon le Règlement Particulier INS-RP-01 ;
- Pour les Entreprises Utilisatrices : employer au moins un Opérateur certifié ou en cours de certification par l'ACQPA. En outre, la création d'un compte peut être soumise à des frais. Les tarifs sont disponibles sur le site internet de l'ACQPA ;
- Pour les Représentants de l'Employeur : être mandaté pour valider, par leur signature, une demande de certification (le cas échéant).

3.2 Création du compte

Excepté pour le Représentant de l'Employeur validant des demandes, l'accès à la Plateforme nécessite la création d'un compte personnel. L'utilisateur s'engage à fournir des informations exactes, complètes et à jour lors de son inscription. Il lui appartient de mettre à jour ces informations en cas de changement.

L'ACQPA se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations transmises et de suspendre ou supprimer tout compte dont les données seraient inexactes, incomplètes ou frauduleuses.

L'Opérateur s'engage à fournir lors d'une création de compte :

- Nom, prénom, courriel personnel et employeur, le cas échéant

L'Inspecteur s'engage à fournir lors de la création de compte :

- Nom, prénom, courriel personnel et date de naissance

L'Entreprise Utilisatrice s'engage à fournir lors de la création de compte :

- Nom, prénom, fonction et courriel professionnel du gestionnaire du compte
- Raison sociale, SIRET et adresse de facturation de l'entreprise
- Un seul compte utilisateur par demandeur et entreprise utilisatrice est autorisé

L'accès à la fonctionnalité Représentant de l'Employeur ne nécessite aucune création de compte, il se fait exclusivement sur invitation du requérant

3.3 Dépôt d'une demande de certification

Le demandeur (ou l'entreprise utilisatrice) s'engage à fournir lors de toute demande de certification :

- Une pièce d'identité en cours de validité ;
- Une photographie de moins de 6 mois permettant de l'identification du demandeur ;
- Ses coordonnées personnelles et professionnelles ;
- Les informations relatives à ses expériences et missions dans le domaine de la peinture anticorrosion et tout élément permettant à l'ACQPA d'évaluer les capacités et l'expérience du demandeur selon les Règlements Particuliers applicables.

3.4 Identifiants et sécurité

Chaque Utilisateur est responsable de la confidentialité de ses identifiants de connexion (identifiant et mot de passe). Toute connexion effectuée à partir des identifiants d'un Utilisateur est réputée effectuée par celui-ci.

En cas de perte, vol ou utilisation non autorisée de ses identifiants, l'Utilisateur doit en informer l'ACQPA dans les meilleurs délais via les coordonnées figurant à l'article 13 des présentes CGU.

Pour le Représentant de l'Employeur, qui valide des déclarations sans détenir de compte ni d'identifiants propres, l'ACQPA met en œuvre un procédé d'identification et de traçabilité de l'invitation et de la validation (horodatage, lien à usage nominatif, journalisation) permettant d'assurer l'imputabilité de l'acte de validation.

Article 4 — Fonctionnalités de la Plateforme

► Fonctionnalités communes à tous les profils demandeurs

- Consultation et mise à jour des informations du profil personnel et/ou de l'entité ;
- Dépôt d'une demande de certification initiale, de renouvellement ;
- Inscription aux sessions d'examens de certification dans un centre agréé ;
- Consultation du statut de certification (valide, en cours de renouvellement, expiré) ;
- Accès aux notifications de la Plateforme ;
- Suivi de l'avancement du dossier de certification (étapes, pièces ou informations manquantes) ;
- Accès aux convocations d'examen et décisions de certification ;
- Accès et téléchargement des certificats ACQPA en cours de validité¹.

► Fonctionnalités spécifiques aux Opérateurs de niveau 3 et inspecteurs

- Dépôt d'une demande de transformation de niveaux ;
- Dépôt de documents justificatifs dans l'espace dédié.

► Fonctionnalités spécifiques aux Entreprises Utilisatrices

L'espace Entreprise Utilisatrice permet, en sus des fonctionnalités communes :

- La consultation et le téléchargement des certifications de ses opérateurs salariés de niveau 1 à 3²;
- Le dépôt de demandes de certification pour le compte de ses opérateurs salariés de niveau 1 à 3 (avec accord de ces derniers) ;
- Le suivi des échéances de certification des opérateurs salariés de niveau 1 à 3.

Important

L'Entreprise Utilisatrice ne peut agir au nom d'un salarié que si ce dernier a expressément consenti à cette délégation auprès de celle-ci.

¹ Certificats opérateurs émis depuis le 1^{er} janvier 2025 et certificats inspecteurs émis depuis le 1^{er} juillet 2026

² Certificats opérateurs émis depuis le 1^{er} janvier 2025

► Fonctionnalités spécifiques aux Représentants de l'Employeur

- Visualiser une demande de certification, demander des modifications si nécessaire et valider, par une signature, les déclarations du demandeur.

Article 5 — Obligations des Utilisateurs

5.1 Obligations générales

Chaque Utilisateur s'engage, pour toute utilisation de la Plateforme, à :

1. Ne pas utiliser la Plateforme à des fins autres que celles prévues par les présentes CGU ;
2. Ne pas tenter d'accéder à des données ou fonctionnalités pour lesquelles il ne dispose pas d'autorisation ;
3. Ne pas introduire de données ou informations erronées, falsifiées ou susceptibles d'induire l'ACQPA en erreur ;
4. Fournir des documents justificatifs authentiques et conformes aux exigences du référentiel applicable ;
5. Ne pas perturber le fonctionnement de la Plateforme par tout moyen (attaque, surcharge, injection de code, etc.) ;
6. Respecter les droits de propriété intellectuelle de l'ACQPA ;
7. Signaler à l'ACQPA tout dysfonctionnement, anomalie ou violation de sécurité dont il aurait connaissance.

► Obligations spécifiques aux Opérateurs et Inspecteurs

L'Opérateur et l'Inspecteur s'engagent en outre à :

- Mettre à jour tout changement de situation personnelle et professionnelle (adresse, employeur, expériences...).

► Obligations spécifiques aux Entreprises Utilisatrices

L'Entreprise Utilisatrice s'engage en outre à :

- Agir uniquement pour le compte de ses salariés en ayant préalablement recueilli leur accord ;
- Ne pas utiliser les données des salariés à des fins autres que la gestion de leurs certifications ;
- Informer l'ACQPA de tout départ de salarié titulaire d'une certification active.

► Obligations spécifiques aux Représentants de l'Employeur

Le Représentant de l'Employeur s'engage à :

- Disposer d'une habilitation suffisante conférée par l'Employeur, l'autorisant à valider, au nom et pour le compte de ce dernier, les déclarations, informations et documents soumis par les salariés placés sous sa responsabilité ;
- Être en mesure de justifier de cette habilitation à la demande de l'ACQPA ;
- S'assurer de l'exactitude des informations déclarées par la personne concernée et reconnaître que cette validation engage l'Employeur et en assumer les conséquences.

Article 6 — Obligations de l'ACQPA

L'ACQPA s'engage à :

- Mettre à disposition de l'Utilisateur une Plateforme fonctionnelle et accessible, sous réserve des cas de force majeure et des interventions de maintenance ;
- Assurer la confidentialité des données transmises par les Utilisateurs, conformément à la réglementation en vigueur ;
- Mettre en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles adaptées à la sensibilité des données traitées.

L'ACQPA ne garantit pas une disponibilité ininterrompue de la Plateforme et ne saurait être tenue responsable des interruptions liées à des causes indépendantes de sa volonté (défaillance de l'hébergeur tiers, interruption réseau, etc.).

Article 7 — Données à caractère personnel

7.1 Responsable de traitement

L'ACQPA, en sa qualité d'organisme certificateur et d'éditeur de la Plateforme, est responsable du traitement des données à caractère personnel collectées via My ACQPA.

7.2 Données collectées

Dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, les données suivantes sont susceptibles d'être collectées :

- Données d'identification : nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, adresse électronique, adresse, numéro de téléphone ;
- Données professionnelles : employeur, responsable hiérarchique, poste occupé, historique de certification ;
- Documents justificatifs : copies de diplômes, justificatifs de formation, CV, attestations d'expérience, certificats de travail ; attestations de missions, rapports d'inspections, etc.
- Données de connexion : adresse IP, logs d'accès, horodatage des actions.

7.3 Finalités du traitement

Les données sont collectées et traitées aux fins suivantes :

- Gestion et instruction des demandes de certification ;
- Tenue du registre des certifications délivrées par l'ACQPA ;
- Gestion des comptes utilisateurs et de la relation avec les Utilisateurs ;
- Respect des obligations légales et réglementaires.

7.4 Base légale

Les traitements reposent sur les bases légales suivantes : exécution d'un contrat (traitement des demandes de certification), obligation légale (conservation des données de certification), et intérêt légitime de l'ACQPA (sécurité de la Plateforme, amélioration des services).

7.5 Durée de conservation

Les données sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, et au minimum pour la durée de validité de la certification, augmentée d'un délai de 2 ans à compter de l'expiration ou du dernier renouvellement.

Les données des demandeurs n'ayant pas concrétisé leur demande de certification (abandon) sont conservées 1 an.

Les documents téléchargés (pièce d'identité, photographie, attestations, rapports, diplômes, etc.) sont conservés 6 mois à partir de l'émission du certificat.

7.6 Droits des personnes concernées

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, chaque Utilisateur dispose des droits suivants sur ses données :

- Droit d'accès, de rectification et d'effacement ;
- Droit à la limitation du traitement et à la portabilité ;
- Droit d'opposition.

Ces droits peuvent être exercés en contactant l'ACQPA à l'adresse mentionnée à l'article 13. En cas de réclamation non résolue, l'Utilisateur peut saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

7.7 Sous-traitance

L'ACQPA fait appel à un prestataire tiers pour l'hébergement et l'exploitation technique de la Plateforme. Ce prestataire agit en qualité de sous-traitant au sens du RGPD et s'engage contractuellement à traiter les données dans le strict respect des instructions de l'ACQPA et de la réglementation applicable.

Article 8 — Propriété intellectuelle

La Plateforme My ACQPA, incluant son architecture, ses interfaces, ses contenus (textes, visuels, référentiels, données structurées) et ses logiciels, constitue une œuvre protégée par le droit de la propriété intellectuelle.

L'ACQPA est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents à la Plateforme. Aucune reproduction, représentation, modification ou exploitation, totale ou partielle, n'est autorisée sans l'accord préalable et écrit de l'ACQPA.

L'accès à la Plateforme ne confère à l'Utilisateur aucun droit de propriété sur les éléments qui la composent. L'Utilisateur dispose uniquement d'un droit d'usage personnel, non exclusif et non transférable.

Article 9 — Responsabilité

9.1 Responsabilité de l'ACQPA

L'ACQPA met en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer un accès sécurisé et continu à la Plateforme. Toutefois, sa responsabilité ne saurait être engagée en cas :

- D'interruption ou d'indisponibilité de la Plateforme liée à des causes extérieures (hébergeur, réseau, force majeure) ;
- De perte ou altération de données imputable à l'Utilisateur ou à un tiers ;
- D'utilisation frauduleuse ou non conforme de la Plateforme par l'Utilisateur.

En tout état de cause, la responsabilité de l'ACQPA est limitée aux dommages directs prouvés, à l'exclusion de tout préjudice indirect ou immatériel. En particulier, l'indisponibilité temporaire ou l'interruption, totale ou partielle, de la Plateforme — quelle qu'en soit la cause, la durée ou la fréquence — ne saurait donner lieu, au profit de l'Utilisateur, à quelque indemnité, dommages et intérêts ou compensation que ce soit, y compris en cas de préjudice résultant de l'impossibilité de déposer, consulter ou faire aboutir dans les délais une demande de certification, une inscription à un examen ou toute autre démarche via la Plateforme. L'Utilisateur reconnaît qu'il lui appartient, le cas échéant, de prendre les dispositions nécessaires (anticipation des délais, recours aux moyens de contact alternatifs mentionnés à l'article 13) pour pallier une telle indisponibilité. Cette exclusion ne s'applique pas en cas de faute lourde ou intentionnelle de l'ACQPA.

9.2 Responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qu'il fait de la Plateforme, des données qu'il y dépose et des actes qu'il y accomplit. Il garantit l'ACQPA contre tout recours, plainte ou réclamation de tiers résultant de son utilisation de la Plateforme.

Article 10 — Suspension et résiliation du compte

10.1 À l'initiative de l'Utilisateur

L'Utilisateur peut demander la suppression de son compte à tout moment en contactant l'ACQPA selon les modalités définies à l'article 13. La suppression du compte n'emporte pas effacement immédiat de l'ensemble des données, qui sont conservées selon les durées prévues à l'article 7.5.

10.2 À l'initiative de l'ACQPA

L'ACQPA se réserve le droit de suspendre ou supprimer un compte sans préavis en cas :

- De violation des présentes CGU ;

- De fourniture de données ou documents falsifiés ;
- D'utilisation abusive ou frauduleuse de la Plateforme ;
- De perte de la qualité requise pour accéder à la Plateforme (expiration définitive de la certification sans démarche de renouvellement engagée).

Une suspension provisoire peut précéder la suppression définitive et fait alors l'objet d'une notification à l'Utilisateur concerné. Ce dernier dispose d'un délai de 15 jours calendaires pour faire valoir ses observations.

Article 11 — Modification des CGU

L'ACQPA se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment, notamment pour prendre en compte les évolutions législatives, réglementaires ou fonctionnelles de la Plateforme.

Toute modification substantielle des CGU est notifiée aux Utilisateurs par voie électronique (messagerie interne de la Plateforme et/ou courrier électronique) avec un préavis minimum de 30 jours calendaires avant son entrée en vigueur.

L'utilisation de la Plateforme après la date d'entrée en vigueur des nouvelles CGU vaut acceptation de celles-ci. À défaut d'acceptation, l'Utilisateur peut résilier son compte dans les conditions prévues à l'article 10.1.

Article 12 — Droit applicable et juridiction

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGU, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable. À défaut d'accord amiable dans un délai de 30 jours à compter de la première notification du différend, le litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal judiciaire de Paris.

Médiation

Conformément aux articles L. 611-1 et suivants du Code de la consommation, et dans l'hypothèse où un Utilisateur agissant en qualité de consommateur ne serait pas satisfait de la réponse apportée à sa réclamation, il peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

Article 13 — Contact et signalement

Pour toute question relative aux présentes CGU, à l'utilisation de la Plateforme ou à l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter l'ACQPA aux coordonnées suivantes :

Raison sociale	ACQPA — Association pour la Certification et la Qualification en Peinture Anticorrosion
Adresse	10 rue du Débarcadère 75017 PARIS - FRANCE
Courrier électronique	secretariat.general@acqpa.com
Téléphone	+33 1 40 55 12 08
Référent RGPD / DPO	Alain PINON

Article 14 — Consentement et acceptation

L'Utilisateur reconnaît avoir lu et compris les présentes CGU dans leur intégralité avant de créer son compte sur la Plateforme My ACQPA.

L'acceptation des CGU est matérialisée par l'action explicite de l'Utilisateur consistant à cocher une case d'accord non pré-cochée lors de la création du compte ou lors de la mise à jour des CGU. Cette action est horodatée et enregistrée par la Plateforme.

En l'absence d'acceptation explicite, l'accès à la Plateforme ne peut être accordé.